



Terre de talents

Espace Culturel Boris Vian

DÉCISION n°2024/343

Objet : Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation pour le concert "Frisbee Shop", le 20 septembre 2024 sur la place de la Liberté - Association COLLECTIF LA PULSE

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la décision 2024/203 concernant la représentation musicale prévue le 14 juin 2024 dans le cadre du projet « Emergence » du Radazik, en extérieur, sur la place de La Liberté ;

Vu le projet d'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'association COLLECTIF LA PULSE, représentée par Mme Véronique DEVARENNES, Présidente ;

Considérant l'annulation de la décision 2024/203 pour cause d'intempérie ;

Considérant la volonté de reporter la représentation du concert « Frisbee Shop » le 20 septembre 2024 à partir de 19h, en extérieur, sur la place de la Liberté ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'association COLLECTIF LA PULSE, sise 147, allée des Bas Closeaux à VOUVRAY (37210), représentée par Mme Véronique DEVARENNES, Présidente, pour une représentation musicale « Frisbee Shop », reportée le vendredi 20 septembre 2024 à partir de 19h en extérieur, sur la place de la Liberté.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 600 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024. Le Radazik proposera des repas pour l'ensemble des artistes.

Accusé de réception en préfecture
091-219106929-20240830-2024-343-AU
Date de télétransmission : 04/09/2024
Date de réception préfecture : 04/09/2024

Article 3

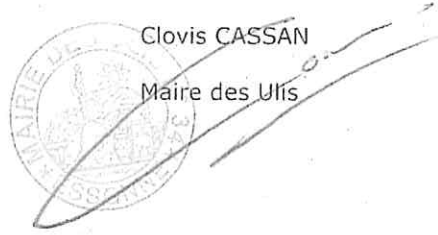
Les modifications de cette cession sont précisées dans l'avenant au contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 30 août 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The image shows the official seal of the Municipality of Les Ulis, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LES ULIS' and '1888'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.